

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2024.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2024

(En dinars)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2024	PREMIER TRIMESTRE 2023	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2024 AU 31/03/2024	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2023 AU 31/03/2023	31/12/2023
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	566 565 288,886	535 532 266,016	566 565 288,886	535 532 266,016	2 156 457 797,743
* Intérêts	368 370 050,984	332 208 405,483	368 370 050,984	332 208 405,483	1 412 715 761,682
* Commissions en produits	65 553 360,079	61 706 042,799	65 553 360,079	61 706 042,799	260 511 350,097
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	132 641 877,823	141 617 817,734	132 641 877,823	141 617 817,734	483 230 685,964
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	199 179 271,414	178 275 344,549	199 179 271,414	178 275 344,549	759 585 619,760
* Intérêts encourus	198 139 012,546	177 106 125,382	198 139 012,546	177 106 125,382	753 040 856,948
* Commissions encourues	1 040 258,868	1 169 219,167	1 040 258,868	1 169 219,167	6 544 762,812
* Autres charges	-	-	-	-	-
3- Produit net bancaire	367 386 017,472	357 256 921,467	367 386 017,472	357 256 921,467	1 396 872 177,983
4- Autres produits d'exploitation	3 120 494,715	3 006 791,911	3 120 494,715	3 006 791,911	12 692 358,151
5- Charges opératoires, dont:(*)	148 981 467,883	132 851 609,975	148 981 467,883	132 851 609,975	564 300 538,454
* Frais de personnel (*)	84 537 517,468	73 523 381,562	84 537 517,468	73 523 381,562	296 870 924,770
* charges générales d'exploitation (*)	53 910 814,506	48 776 988,171	53 910 814,506	48 776 988,171	219 752 986,499
6- Structure du portefeuille :	-	-	4 931 236 879,767	4 552 506 629,847	4 675 106 887,453
* Portefeuille-titres commercial	-	-	29 683 916,554	36 848 443,766	25 636 906,996
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	4 901 552 963,213	4 515 658 186,081	4 649 469 980,457
7- Encours des crédits nets	-	-	12 185 667 469,847	12 021 949 428,075	12 442 377 885,843
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	18 249 460 985,151	16 795 923 767,072	18 802 457 696,994
* Dépôts à vue	-	-	8 582 060 401,838	8 194 815 442,509	9 441 351 922,464
* Dépôts d'épargne	-	-	4 669 958 706,111	4 182 433 620,866	4 701 592 847,543
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	852 457 303,342	762 786 444,400	859 805 961,359
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	774 208 655,119	681 927 143,248	780 304 733,727
* Ressources spéciales	-	-	78 248 648,223	80 859 301,152	79 501 227,632
10- Capitaux propres	-	-	2 082 277 817,476	1 957 369 839,413	2 082 119 491,921

(*) Les données du premier trimestre 2023 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité

FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2024

La BIAT a clôturé le 1^{er} trimestre de l'année 2024 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 367,4MD, en accroissement de 2,8% par rapport à fin mars 2023. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

- ⇒ Une marge en intérêts de 170,2MD (46,3% du PNB) ;
- ⇒ Une marge sur commissions de 64,5MD (17,6% du PNB) ;
- ⇒ Des revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et des opérations financières de 132,6MD (36,1% du PNB).

⇒ **Des charges opératoires de 149,0MD, marquant une évolution de 12,1% avec un coefficient d'exploitation de 40,6% contre 37,2% au 31/03/2023.**

⇒ **Des encours de dépôts de 18 249,5 MD, en accroissement de 8,7% avec une évolution des dépôts à vue et des dépôts d'épargne respectivement de 4,7% et 11,7% ;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 12 185,7MD, en progression de 1,4%.**

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2024

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2024.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2024 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2024 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2024 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2024 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2024.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2024. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2024 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2024. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2024.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier trimestre 2024, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2023 que celles relatives à l'année 2024.

Les charges opératoires au titre du premier trimestre 2023, qui englobent notamment les frais de personnel ainsi que les charges générales d'exploitation, ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Hormis ces retraitements, les données relatives à l'année 2023 sont conformes à celles publiées en 2023 dans le cadre des Etats Financiers annuels de l'année 2023.

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2024 à 566.565mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 199.179 mD au titre du premier trimestre 2024.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille Titre commercial et d'investissement

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des créances rattachées.

Ces encours des crédits sont présentés nets des agios réservés et des provisions constituées.

5. Les encours des dépôts

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2023 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2023 et du premier trimestre 2024 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.